



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
 Sous-Bassin Hydrographique de l'OURTHE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGRES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Dévergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

INIVER Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :
 La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,
 Jean-Luc LEURINE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE L'OURTHE
 Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Benoît LUTGEN

Le Ministre-Président

Elio DI RUPO

Feuille n° 25/45 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
 Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (la)
 habitat ou équip. communautaire

de moins de 2.000 EH (lb)
 habitat ou équip. communautaire

Assainissement autonome
 Assainissement autonome (II)
 habitat ou équip. communautaire

Assainissement autonome communal (Ib)
 habitat ou équip. communautaire

Assainissement transitoire (III)
 habitat ou équip. communautaire

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux
 existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression
 Collecteur gravitaire

Egout sous pression
 Egout gravitaire

Cas particuliers
 A diagnostiquer - A rénover
 Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées
 Eau de surface ayant fonction de collecteur
 Canalisation spécifique en assainissement autonome
 Canalisation d'eau claire existante
 Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES
 Station d'épuration
 Station publique, existante, adjugée ou en construction, à réaliser

Station à statut particulier
 privée, à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES
 Dévergement - Exhaure
 Station de pompage

Bassin d'orage
 existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
 Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
 Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
 http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
 (Mise à jour : 1/10/2005)
 Eau souterraines
 Zones de protection de captage arrêtées
 Prévention rapprochée (Ila)
 Prévention éloignée (Iib)
 Surveillance (III)

SOURCE DGATLP
 (Mise à jour : 20/10/2004)
 Plan de secteur
 Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont dessinés sur la base de données des plans de secteur.
 Les zones destinées à l'urbanisation prévues au PASH s'engagent en fonction de la responsabilité de la DGATLP.
 L'utilisation de nouveaux foras de plans IGN pour entraîner des modifications quant aux zones destinées à l'urbanisation.

SOURCE IGN
 (Mise à jour : 20/10/2005)
 Fond de plan IGN
 40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)
 Remarque : le document peut présenter des foras de plan et des différences locales et selon différentes techniques.
 Autorisation de reproduction : convention TS 02394

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)
 Natura 2000

Limite naturelle :
 Sous-bassin hydrographique

Limite administrative :
 Limite communale

Origine des données cartographiques : MTR-DGRNE - MTR-DGATLP - IGN
 Traitement des données : OSEA et SPGE

